



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1085

Approbation d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle et de mandat pour la vente de billetterie entre la Ville de Lyon / CHRD et l'association Sens interdits à l'occasion de l'édition 2021 du festival

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1085 - APPROBATION D'UN CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE ET DE MANDAT POUR LA VENTE DE BILLETTERIE ENTRE LA VILLE DE LYON / CHRD ET L'ASSOCIATION SENS INTERDITS A L'OCCASION DE L'EDITION 2021 DU FESTIVAL (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis 2009, l'association Sens Interdits organise le festival du même nom, biennale internationale de théâtre sur la métropole lyonnaise et la région Auvergne-Rhône Alpes.

A travers sa programmation, le festival questionne les grands thèmes des mémoires, identités, résistances.

Pour son édition 2021, le festival s'associe avec le Centre d'histoire de la résistance et de la déportation (CHRD) pour une représentation en son sein d'un spectacle grec mis en scène par Irène Bonnaud « C'était un samedi » le 15 octobre 2021.

Ce spectacle est coproduit par la scène nationale Liberté-Châteauval-Ion (Toulon Provence Méditerranée) et le théâtre national de Nice, avec le soutien de l'Institut français de Grèce (Athènes).

L'association Sens Interdits fournit le spectacle et en assume la responsabilité artistique. En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations de son personnel attaché au spectacle.

Le spectacle comprend les décors, costumes, meubles et accessoires et tous les éléments nécessaires à sa représentation.

L'association est responsable de l'organisation de l'intégralité des voyages des personnes attachées à la représentation et prend en charge la déclaration et le paiement des éventuels droits voisins.

La Ville de Lyon et le CHRD verse à l'association pour la cession du spectacle la somme de 1 300 euros HT (soumis à TVA, 5,5%) et prend en charge les frais de voyages, du transport de décor, de restauration et d'hébergement des membres de l'équipe attachée au spectacle pour un montant total de 1 200 euros HT (soumis à TVA, 5,5%).

Les tarifs pour ce spectacle sont les suivants :

- tarif plein : 16 euros ;
- tarif réduit : 13 euros ;
- tarif professionnel : 14 euros.

Ces tarifs s'entendent TTC et sont soumis à une TVA de 2,1%, le spectacle ayant été présenté moins de 141 fois en France.

La billetterie du spectacle est assurée par l'association Sens Interdits jusqu'au 15 octobre 2021 à 17 heures, la Ville de Lyon et le CHRD lui donnant mandat, pour encaisser, en

son nom et pour son compte les recettes correspondantes. Au-delà, la vente des places sera assurée directement par le musée.

La jauge totale est de 70 places.

En complément de ce spectacle, le CHRD propose une visite commentée thématique « Les Juifs en France et à Lyon pendant la Seconde Guerre mondiale », le 23 octobre à 15 heures.

Cette visite commentée au tarif habituel de 3 euros sera offerte pour les spectateurs sur présentation de leur billet.

Le contrat joint au présent rapport et soumis à avis préalable du comptable public formalise les conditions de mise en œuvre de ce spectacle.

Vu les articles L 1611-7-1 et D 1611-32-1 à D 1611-32-9 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis conforme du Trésorier principal ;

Vu le projet de contrat ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

- 1- Le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle vivant et de mandat pour la vente de billetterie établi entre la Ville de Lyon-CHRD et l'association Sens Interdits est approuvée
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.
- 3- Les tarifs de billetterie du spectacle sont approuvés.
- 4- Les dépenses seront imputées au programme ACPCH - Opération EVEARTCH- (nature 611 - fonction 314 - chapitre 011.
- 5- Les recettes seront imputées au programme ACPCH - Opération EVEARTCH- (nature 70688 - fonction 314 - chapitre 70).

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET